



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E199980

VALABLE JUSQU'AU 06/09/2027

ÉDITÉ LE

11/08/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/04/2019

Forme juridique : EI

Capital : DEPUIS LE 06/07/2025

0

Raison sociale : PECH ALAIN

12 RUE GUITER  
66600 RIVESALTES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC RIVESALTES

Siret : 850 254 137 00019

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

PACIFICA 12756014908

Assurance Responsabilité Civile :

PACIFICA 12756014908

Situation fiscale et sociale : A jour au 24/07/2026

Téléphone : 06 81 46 44 30

Portable : 06 81 46 44 30

Fax :

Site Internet :

E-mail : pechalain@outlook.fr

Responsabilité légale :

PECH ALAIN CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité               | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------|----------------------|
| 4131 | Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE | 07/09/2023           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 07/09/2023         |
| o Isolation des combles perdus                                           | 07/09/2023         |
| o Isolation des planchers bas sur local non chauffé                      | 07/09/2023         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.